



16ème législature

Question N° : 5297	De Mme Lisette Pollet (Rassemblement National - Drôme)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique > enseignement secondaire	Tête d'analyse > Non à la suppression de la technologie en 6e	Analyse > Non à la suppression de la technologie en 6e.
Question publiée au JO le : 07/02/2023 Réponse publiée au JO le : 04/04/2023 page : 3114		

Texte de la question

Mme Lisette Pollet alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la suppression de la technologie en 6e. La technologie est une matière qui ouvre de nouveaux horizons aux jeunes tout en développant de nombreuses compétences : logique, curiosité technique, créativité, travail manuel et expérimental, travail d'équipe, etc. De plus, le lien fait entre les activités pratiquées en classe et les métiers qui y sont associés suscite des vocations. À Valence, des parents et des enseignants ont manifesté pour protester contre cette suppression de la technologie. Cette mesure leur paraît inconcevable. Les cours de technologie apprennent aux jeunes que les objets défectueux peuvent être réparés, éveillent les consciences au développement durable. Dans un contexte où les défis techniques imposés par la transition écologique sont toujours plus importants, où l'industrie peine à recruter et où le numérique prend une place de plus en plus importante dans les vies, il serait sans doute plus judicieux d'augmenter le nombre d'heures de technologie plutôt que de le diminuer. Cette suppression est prévue en 6e pour mettre en place les cours de soutien en français ou en mathématiques. Ces cours de soutien sont sans doute nécessaires, mais il semble à Mme la députée que l'enseignement de la technologie dès la 6e l'est tout autant. En effet, après avoir passé cinq ans en école primaire à faire du français et des mathématiques à haute dose, il semble illusoire de penser que ces cours de soutien vont régler les problèmes des élèves en difficulté scolaire. En effet, ces élèves sont généralement démobilisés face à leurs apprentissages et bien souvent ils n'ont plus confiance en leur capacité de réussir. Pour envisager des cours de soutien efficace, il faut que ces élèves retrouvent le goût d'apprendre et qu'ils reprennent confiance en eux. L'enseignement de la technologie dès la sixième y contribue. Cet enseignement permet à tous les élèves de commencer une nouvelle matière dans laquelle ils n'ont pas de retard et où ils pourront s'épanouir grâce à des cours concrets sous forme de travaux pratiques : dès la sixième, les élèves analysent des systèmes en les démontant et en les schématisant, ils font des expériences sur les matériaux, apprennent à modéliser des pièces en conception assistée par ordinateur, usinent et impriment en 3D leurs pièces afin de les assembler pour proposer des solutions techniques en réponse à un cahier des charges. Elle lui demande donc de remettre cette matière en vigueur.

Texte de la réponse

À leur entrée en 6e, un tiers des élèves ne maîtrise pas les compétences fondamentales pour réussir au collège. Les évaluations internationales notent par ailleurs qu'en français et en mathématiques, le nombre d'élèves performants ne cesse de diminuer. Ainsi, à la rentrée prochaine, pour élever le niveau général, mieux accompagner les élèves fragiles et permettre à chacun de cultiver ses excellences, tous les élèves de 6e bénéficieront d'une heure

hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques. Pour organiser cette heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement sans allonger les 26 heures hebdomadaires de classe des élèves, l'enseignement de sciences et technologie en classe de 6e est ramené à trois heures hebdomadaires par la réduction d'une heure de technologie à l'intérieur du programme d'enseignement. Cette mesure permettra de concentrer cet enseignement de technologie sur les classes de 5e, 4e et 3e et de conforter sa place au collège car il est indispensable à la formation des élèves. Le conseil supérieur des programmes sera très prochainement saisi pour concevoir un programme de technologie renouvelé pour les classes de 5e, 4e et 3e, de sorte qu'à la rentrée 2024, l'enseignement de la technologie porte une nouvelle ambition pour le numérique. Concernant les professeurs de technologie, une attention toute particulière est portée à leur situation. Ils pourront bénéficier par ailleurs de formations durant l'année 2023-2024 afin de se préparer au nouveau programme. Cette transformation de la classe de 6e vise à renforcer les compétences des élèves en français et en mathématiques pour leur permettre d'être mieux armés afin d'affronter les défis du XXIe siècle grâce notamment à l'enseignement de la technologie.